





Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 avril 2016

Communiqué de presse

133 kgs de cannabis saisis sur un bateau en provenance de Saint-Vincent

Le 06 avril 2016, l'antenne caraïbe de l'OCRTIS (Direction interrégionale de police judiciaire Antilles Guyane), en partenariat avec les services de police de Saint-Vincent, Sainte Lucie et la National Crime Agency (Royaume-Uni), ont déterminé l'envoi d'une très forte quantité d'herbe de cannabis à destination du marché antillais par tapouille (bateau de pêche local) au départ de Saint Vincent.

L'OCRTIS a actionné la direction garde-côtes des douanes, agissant dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer sous l'autorité du Préfet de Martinique.

L'avion F406 de la DRGC missionné pour relocaliser la cible, a rapidement confirmé la présence d'une embarcation avec 5 personnes à bord et transportant un nombre important de ballots de produits stupéfiants.

La vedette des garde-côtes de Pointe à Pitre « PITERA » et les deux semi-rigides rapides de Martinique basés au Marin et à Fort de France, « TARPON et MACOUBA», appuyés par l'hélicoptère RACAM, ont intercepté le bateau à 25 km environ des côtes au nord-ouest du Prêcheur.

Au cours de l'interception, les 5 passagers ont rejeté à la mer de nombreux ballots, dont une vingtaine a pu être récupérée pour un poids de 133 kgs. Ces ballots qui contenaient de l'herbe de cannabis.

Sur instructions du Procureur de la République de Fort de France, les investigations judiciaires suivies par la JIRS ¹ont été confiées à l'antenne OCRTIS Caraïbe, les cinq mis en cause originaires de Saint Vincent, Grenade et La Dominique, ont été placés en garde à vue à Fort de France.

Cette opération, sous la coordination de l'antenne OCRTIS Caraïbe, a nécessité une forte implication des services répressifs et de renseignements anti-narcotiques de la zone caraïbe et une grande réactivité du dispositif aéro-maritime des douanes, réalisant ainsi une saisie d'herbe de cannabis destinée au marché antillais.

<u>I</u> Juridiction Interrégionale Spécialisée

Contacts réservés aux médias : Douane : G.CLEMENT 06 96 26 66 27 OCTRIS : F.NDOYE 05 96 59 47 67

